

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31935**

Intitulé

Coach en Education et Comportement Canin

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ACCFE - animaux de compagnie - comportement - éducation - formation - équipements	diecteur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coach en éducation et comportement canin intervient pour aider à normaliser les comportements gênants des chiens de compagnie en proposant à la cellule de vie des modifications et un programme d'évolution concernant aussi bien le milieu de vie que l'éducation du chien. Il accompagne les personnes et leurs chiens jusqu'à la stabilisation de la relation interspécifique.

Ses activités principales sont les suivantes :

Analyser le fonctionnement des milieux de vie homme/chien

Proposer un programme d'évolution du système de vie homme/chien pour normaliser les situations conflictuelles.

Accompagner le milieu de vie dans le suivi du programme d'évolution.

Gérer et développer son activité.

Maîtriser la conduite d'entretien dans la cellule de vie homme/chien.

Présenter les options possibles pour faire évoluer la relation homme/chien dans le milieu audité.

Elaborer un programme d'évolution du milieu de vie.

Identifier en zoopsychiatrie les troubles du comportement canin.

Identifier en approche éthologique les déclencheurs des troubles du comportement canin.

Conduire une séance d'éducation canine.

Rédiger un compte rendu de séance intermédiaire de coaching.

Rédiger une demande d'assistance vétérinaire.

Etablir un programme d'implantation dans une nouvelle zone d'activité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Coach en éducation et comportement canin exerce le plus souvent son activité de manière indépendante, il peut aussi exercer son activité dans les :

Clubs de dressage

Centres d'élevage

Familles ayant un ou plusieurs chiens

Refuges animaliers

Pensions canines

Ecoles et maisons des jeunes

Le Coach en éducation et comportement canin se déplace à domicile ou reçoit en cabinet privé.

Types d'emplois accessibles

Coach en éducation et comportement canin

Conseiller en comportement canin

Comportementaliste canin

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Réglementation d'activités :

Pour exercer son activité de coach en éducation et comportement canin en France la personne concernée doit posséder le "certificat de capacité défini par l'article L214-6 du code rural.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de trois blocs de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESSCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31935 - Développer, gérer et promouvoir une activité professionnelle de Coach en éducation et comportement canin</p>	<p>Activités et tâches</p> <p>Développer une activité de coach en éducation et comportement canin.</p> <p>Compétences évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le positionnement d'une activité de coach en éducation et comportement canin, cibler des publics cibles, des problématiques. • Etablir un plan de lancement d'une activité de coach en éducation et comportement canin. • Evaluer des potentiels et des prévisionnels d'activités, définir une stratégie d'implantation et un plan de développement d'une activité de coach en éducation canine et comportement canin. • Elaborer un plan de communication et de promotion d'une activité de coach en éducation et comportementcanin, assurer la promotion d'une activité sur Internet et les réseaux sociaux. • Effectuer un suivi administratif et comptable d'une activité de coach en éducation et comportement canin, définir des objectifs de rentabilité, établir des prévisionnels. <p>Compétences évaluées</p> <p>Etablir un programme d'implantation dans une nouvelle zone d'activité.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Un dossier de situation est remis au postulant. Ce dossier décrit un contexte local, des moyens et un budget de lancement disponibles.</p> <p>Modalités de certification</p> <p>Remise d'un certificat de compétences attestées en bloc 3.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31935 - Analyser des besoins de propriétaires de chiens, réaliser des bilans comportementaux de chiens et cadrer des interventions de coaching</p>	<p>Compétences associées aux activités et aux tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser la conduite d'entretien dans la cellule de vie homme/chien. • Présenter les options possibles pour faire évoluer la relation homme/chien dans le milieu de vie audité. • Maitriser l'évaluation du possible de l'humain dans la cellule de vie. • Maitriser l'évaluation du possible du canin dans la cellule de vie. • Présenter la problématique du milieu de vie. • Elaborer un programme d'évolution du milieu de vie. • Chiffre le coût prévisionnel de l'intervention (devis) <p>Compétences évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser la conduite d'entretien dans la cellule de vie homme/chien. • Présenter les options possibles pour faire évoluer la relation homme/chien dans le milieu de vie audité. • Elaborer un programme d'évolution du milieu de vie. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Mise en situation</p> <p>En présence d'observateurs membres du jury, mise en situation professionnelle du postulant en présence d'un propriétaire de chien présentant un comportement gênant. Présentation orale au jury des conclusions de l'entretien.</p> <p>Modalité de certification</p> <p>Remise d'un certificat de compétences attestées en bloc 1.</p>

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31935 - Structurer et diriger des séances de coaching en comportement canin

Compétences associées aux activités et aux tâches

- Maîtriser en zoopsychiatrie l'évaluation des troubles du comportement canin.
- Maîtriser en approche éthologique les déclencheurs de troubles du comportement canin.
- Conduire les thérapies associées aux diagnostics en zoopsychiatrie et/ou en éthologie du comportement canin.
- Rédiger et argumenter unedemande d'assistance vétérinaire.
- Choisir la méthode d'éducation canine adapter.
- Diriger les séances d'éducation canine en individuel et en collectif en assurant la sécurité des participants.
- Définir les changements dans le mode de fonctionnement de la cellule de vie.
- Contrôler l'efficacité des actions engagées.
- Adapter le programme d'évolution de vie en fonction des résultats intermédiaires.
- Faire le bilan des séances de coaching étape par étape.

Compétences évaluées

- Identifier en zoopsychiatrie les troubles du comportement canin.
- Identifier en approche éthologique les déclencheurs des troubles du comportement canin.
- Conduire une séance d'éducation canine.
- Rédiger un compte rendu de séance intermédiaire de coaching.
- Rédiger une demande d'assistance vétérinaire.

Modalités d'évaluation

Mise en situation

La certification de ce bloc se déroule en deux étapes :

- Action sur la cellule de vie.
- Conduite d'un cours en éducation canine.

Action sur la cellule de vie

Un compte rendu d'entretien de visite au domiciled'une famille souhaitant une assistance pour normaliser les comportements de son chien est remis au postulant. Ce compte rendu décrit la cellule de vie, le le chien et ses comportements associés, le programme d'évolution retenu. A partir de ces informations le postulant doit par écrit :

- Rédiger une demande d'assistance vétérinaire.
- Préciser les aménagements intérieurs et extérieurs du domicile nécessaires.
- Lister les équipements indispensables.
- Justifier le choix des équipements et accessoires.
- Organiser le timing quotidien de la cellule de vie en rapport aux relations avec le chien.

Remise du compte rendu au jury, argumentation.

Conduite d'un cours d'éducation canine

Le postulant est mis en situation professionnelle face à unedeyade homme/chien. Il doit conduire un cours d'éducation canine correspondant à la méthodologie et aux objectifs d"finis dans le programme d'évolution du milieu de vie.

Modalités de certification

Remise d'un certificat de compétences attestées en bloc 2.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (membres du collège employeur et membres du collège employé) + le directeur de l'ACCEFE
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (membres du collège employeur et membres du collège employé) + le directeur de l'ACCEFE
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	5 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (membres du collège employeur et membres du collège employé) + le directeur de l'ACCEFE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 27 novembre 2015, jusqu'au 21 décembre 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

ACCEFE - animaux de compagnie - comportement - éducation - formation - équipements : Auvergne Rhône-Alpes - Haute-Savoie (74)
[THONON les BAINS]

ACCEFE

27, avenue de la Dame - 74200 - THONON les BAINS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**ACCEFE**

27, avenue de la Dame - 74200 - THONON les BAINS

Historique de la certification :